

**Tout savoir sur la mobilité internationale**

## Les bourses de mobilité

- ✓ Bourse AMI (réservée aux étudiants boursiers)
- ✓ Bourse Erasmus+ études
- ✓ Bourse Erasmus+ stages
- ✓ Bourse de l'Université Bretagne Sud
- ✓ Bourse « Jeunes à l'international » du Conseil régional de Bretagne
- ✓ Bourses des Collectivités Territoriales
- ✓ Bourses du Rotary
- ✓ ...



## **Les bourses de mobilité**

### **LA BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUR CRITERES SOCIAUX**

Les étudiants titulaires d'une bourse versée par le Crous conservent le bénéfice de celle-ci pendant la durée de leur séjour à l'étranger.

### **LA BOURSE AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE (AMI) DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

Cette dernière est réservée aux étudiants boursiers CROUS en séjour d'études à l'étranger dans un établissement partenaire de l'UBS ou en stage à l'étranger. Le montant de la bourse est de 400€/mois, selon arrêté ministériel, et est valable pour un séjour de 3 à 9 mois maximum. Le nombre de bourse de mobilité internationale est attribué chaque année à l'UBS par le Ministère.

## Les bourses de mobilité

### **LA BOURSE DE MOBILITE DE L'UNIVERSITE BRETAGNE SUD (non cumulable avec les autres bourses)**

L'UBS dispose d'une enveloppe budgétaire destinée à soutenir les projets de mobilité des étudiants de l'université dans le cadre d'un séjour académique ou d'un stage en entreprise à l'étranger.

Le montant mensuel de cette bourse est compris entre 100€ et 400€ selon la destination, la durée du séjour (10 mois maximum) et la situation sociale de l'étudiant (Quotient familial inférieur à 35 000 €).

# Les bourses de mobilité

## LES BOURSES ERASMUS+ (non cumulables avec les autres bourses)

### - Erasmus+ Études

Elle est versée par l'Union Européenne à l'université via l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation. L'Université de Bretagne-Sud a la possibilité de créer des statuts allocataires Erasmus+ et non-allocataires Erasmus+, et permet donc de financer 1 étudiant sur 2 : les non-boursiers CROUS.

### - Erasmus+ Stages

L'Université de Bretagne-Sud a reçu l'accréditation de l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation pour gérer les financements des étudiants en entreprise en Europe d'une durée de 2 à 12 mois dans le cadre du programme Erasmus+ Stages.

Le montant des bourses Erasmus+ Études ou Stages varie en fonction du pays d'accueil.



Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



# Les bourses de mobilité

## ➤ Taux applicables pour la convention 2021-1-FR01-KA131-HED-000010952

Le montant mensuel de la bourse a été déterminé par le conseil des relations internationales de l'UBS du 22 septembre 2022.

	Pays de destination	Erasmus+ Études	Erasmus+ Stages
<b>Groupe 1</b> <i>Pays participant au programme avec un coût de vie élevé</i> 310 € - 600 €	<b>Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède, pays partenaires de la région 14</b>	380 €	+ 150 €/mois
<b>Groupe 2</b> <i>Pays participant au programme avec un coût de vie moyen</i> 220 € - 540 €	<b>Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal</b>	330 €	+ 150 €/mois
<b>Groupe 3</b> <i>Pays participant au programme avec un coût de vie bas</i> 200 € - 490 €	<b>Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie</b>	280 €	+ 150 €/mois



Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



# Les bourses de mobilité

## Complément « Inclusion »

Un complément financier forfaitaire « inclusion » de 250 € par mois est attribué aux étudiants allocataires Erasmus+ 2021 « avec moins d'opportunités » c'est-à-dire les plus fragiles, les plus éloignés de la mobilité et ceux qui en ont le plus besoin, répondant à l'un des critères suivants :

- 1) en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)
- 2) habitant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR)
- 3) habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville
- 4) boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7
- 5) appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 €
- 6) demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an

## Forfait « Transport à moindre empreinte carbone »

Les étudiants qui justifient de l'utilisation d'un mode de transport à moindre empreinte carbone obtiendront un forfait de 50 € et la prise en compte des jours de voyage dans la limite de 4 jours supplémentaires dans le calcul du montant de leur bourse Erasmus+.



## Les bourses de mobilité

**Programme « Jeunes à l'International » du Conseil régional de Bretagne (non cumulable avec les autres bourses)**

### **Niveau Licence et Master**

Au titre de l'année universitaire 2022-23 la Région Bretagne a attribué à l'UBS **45** bourses pour des séjours d'études ou des stages à l'étranger.

Publics éligibles : étudiants inscrits en formation initiale, à temps complet en Licence et Master

Critères d'attribution :

Quotient familial inférieur à 25 000 €

Effectuer un séjour de 26 jours à 10 mois

**☞ La priorité sera donnée par le conseil des relations internationales de l'UBS aux séjours de + de 3 mois**

Montant de la bourse :

200 € par mois dans la limite de 10 mois

bonus de 150 € par mois pour les étudiants boursiers sur critères sociaux

bonus de 150 € par mois pour les étudiants en situation de handicap



## Les bourses de mobilité

### Niveau DUT

Ce programme dépend également du Conseil Régional de Bretagne et concerne les étudiants des filières Bac Pro, BTS et IUT, il permet d'obtenir un financement pour un stage en entreprise à l'étranger.

Les renseignements sont disponibles auprès des responsables des stages des IUT.

La bourse « Jeunes à l'International » est versée directement par la Région Bretagne sur le compte de l'étudiant en une seule fois sur validation de l'établissement d'origine. Elle ne sera définitivement acquise qu'après transmission par le bénéficiaire, sur l'Extranet de la Région Bretagne, du bilan d'expérience et de l'attestation d'exécution de la mobilité.

## Les bourses de mobilité

### LES BOURSES DES COLLECTIVITES LOCALES

**Attention selon les collectivités elles sont non cumulables avec les autres bourses**

Chaque collectivité locale a sa propre politique en matière d'aide à la mobilité étudiante. Vous devez donc vous adresser directement auprès des collectivités locales qui vous concernent.

- **Conseil Régional** (si différent de la Région Bretagne) : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/cr>
- **Conseil Départemental** : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/cg>

Pour le Morbihan il s'agit du programme **CampusTrotter 56** : bourse de mobilité à titre individuel attribuée en fonction des ressources et de la résidence fiscale des parents dans le Morbihan.

Conseil Départemental du Morbihan

Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse

Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 Vannes cedex

Tél. : 02 97 54 81 44 - Courriel : [education@morbihan.fr](mailto:education@morbihan.fr)

## Les bourses de mobilité

Les demandes de bourse sont à déposer  
au service des affaires internationales de l'UBS  
pour le **31 août 2023** pour les séjours d'études (en 2023-24)  
et pour le **10 janvier 2023** pour les stages en entreprise (en 2022-23)

**Important : les bourses de mobilité internationale ne sont pas cumulables. Les demandeurs ne choisissent pas le type de financement, les bourses sont attribuées par le conseil des relations internationales en fonction des critères des programmes.**

**Le formulaire de demande bourse de stage se trouve à la fin du livret, il est également téléchargeable sur le site internet de l'UBS, à la rubrique « International » : <https://www.univ-ubs.fr/fr/international/mobilite-etudiante/stages-a-l-etranger.html>**